PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AMMOI EN DATE DU 28 JUIN 2026

Modalités de la réunion :

- Le 28 juin 2026 à 21h00, les membres du Conseil d'Administration de l'AMMOI nouvellement élus par l'Assemblée Générale ce même jour se sont réunis afin de procéder à la désignation des membres du Bureau Exécutif de l'Association, conformément aux statuts en vigueur
- M. Sheikh Mohaiyoudeen NUJJOO exerce la fonction de Président de séance
- M. Ebrahim RAMDIN exerce la fonction de Secrétaire de séance
- La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance
- Puis le Président de séance rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur la constitution du bureau exécutif

Membres présents :

- ALLADIN Mohammad Cader
- DOOMUN Rashid
- EMAMBUX Abdool Ackim
- GONS SAIB Ramjan Sheriff
- HOSENALLY Sidick
- ISSIMDAR Mamode Fawge
- JUMOORTY Mohammad Nayaze
- KAUROO Bin Abdel Waseem
- MOHUNGOO Abdool Ali Moortoozah
- MOHUNGOO Irfaan
- MOOSUN Ryaan
- NAUTHOO Abdool Cader
- NUJJOO Sheikh Mohaiyoudeen
- OOZEERAULLY Basirudeen
- RAMDIN Ebrahim
- SAMEE Mohammud Nadeem

Ordre du jour : Constitution du Bureau Exécutif

Après échanges, les membres du Conseil d'Administration procèdent à la désignation des membres du bureau.
Sont élus :

Bureau Exécutif AMMOI 2026 - 2028	
Président	M. NUJJOO Sheikh Mohaiyoudeen
Vice-Président	M. MOHUNGOO Abdool Ali Moortoozah
Secrétaire	M. RAMDIN Ebrahim
Secrétaire adjoint	M. NAUTHOO Abdool Cader
Trésorier	M. SAMEE Nadeem
Trésorier Adjoint	M. JUMOORTY Mohammad Nayaze

Les personnes désignées déclarent accepter leurs fonctions.

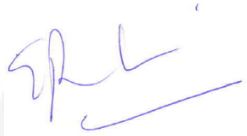
Le Bureau Exécutif ainsi constitué est chargé d'assurer la gestion et la représentation de l'Association conformément aux statuts et aux dispositions des lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.
En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance



Le Secrétaire de séance



****